

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 29 juin 2016**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 29 juin 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Richard Lehoux :

Les membres Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Jean-Yves Marcoux, sont présent et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

127-06-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de la réunion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du second projet de règlement 2016-211 modifiant le règlement de zonage
- 4- Acceptation de financement pour un renouvellement d'emprunt de 1 358 000 \$ par billet
- 5- Financement et refinancement des règlements 2011-158, 2015-200, 2015-201 et 2015-206
- 6- Varia
- 7- Clôture de l'assemblée

128-06-16 Adoption du second projet de règlement 2016-211 modifiant le règlement de zonage

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité

Que le second projet de règlement # 2016-211 modifiant le règlement de zonage 2007-115 soit et est adopté.

129-06-16 Acceptation de financement pour un renouvellement d'emprunt de 1 358 000 \$ par billet

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Saint-Elzéar accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 6 juillet 2016 au montant de 1 358 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2011-158, 2015-200, 2015-201 et 2015-206. Ce billet est émis au prix de **100,00 \$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

96 700 \$	2,08 %	6 juillet 2017
98 500 \$	2,08 %	6 juillet 2018
100 900 \$	2,08 %	6 juillet 2019
103 200 \$	2,08 %	6 juillet 2020
958 700 \$	2,08 %	6 juillet 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

130-06-16 Financement et refinancement des règlements 2011-58, 2015-200, 2015-201 et 2015-206

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Elzéar souhaite emprunter par billet un montant total de 1 358 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2011-158	130 000 \$
2015-200	58 923 \$
2015-200	509 602 \$
2015-201	185 015 \$
2015-201	160 515 \$
2015-206	313 945 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 358 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2011-158, 2015-200, 2015-201 et 2015-206 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

Que les billets soient datés du 6 juillet 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

:

2017.	96 700 \$
2018.	98 500 \$
2019.	100 900 \$
2020.	103 200 \$
2021.	105 700 \$ (à payer en 2021)
2021.	853 000 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Elzéar émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 juillet 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2015-200, 2015-201 et 2015-206, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

131-06-16 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu de clore l'assemblée. Il est 20h10.

Richard Lehoux, maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général